

Région Europe-Israël

REI 2023
Abbaye de Nový Dvůr
(République tchèque)

24-29 avril 2023



Procession des rogations

Participants

Dom Bernardus Peeters, abbé général

Dom Samuel Lauras, abbé de Nový Dvůr (99), président de la région

Dom Guillaume Jedrzejczak, supérieur *ad nutum* de Sept-Fons (08)
commissaire monastique de Latroun (40)

Dom Dominique-Marie Schoch, abbé d'Ælenberg (09)

Dom Ginepro Riva, abbé de Tamié (12)

Dom Hubert Bony, supérieur *ad nutum* d'Engelszell (47)

Mère Magdalena König, prieure titulaire de Donnersberg (70), vice-présidente

Mère Marie-Josée Stocker, abbesse de Baumgarten (04)

Mère Marie-Claire Pauchard, abbesse de la Fille-Dieu (17)

Mère Maria-Gratia Adler, abbesse de Maria Frieden (31)

Mère Catherine Masserey, prieure titulaire de Géronde (73)

Invités :

Mère Lucia Tartara, abbesse de Naší Paní (72)

Mère Hildegard, abbesse de Mariastern-Gwiggen (OCist)

Dom Justin, prieur conventuel de Vyšší Brod (OCist)

Père Raphaël Garcia-Pelayo, secrétaire de l'abbé général

[mardi 25]

[jeudi 27]

Interprète :

Frère Damien (Sept-Fons)

Secrétaire :

Père Jean-Théophane (Sept-Fons)

Bureau :

Dom Samuel, Mère Magdalena

Introduction

La conférence régionale s'est réunie cette année à Nový Dvůr. Depuis la dernière réunion, Dom Guillaume a été nommé supérieur *ad nutum* de Sept-Fons et commissaire monastique de Latroun.

L'abbé général Dom Bernardus et son secrétaire Père Raphaël étaient présents, de même que Mère Lucia de Naší Paní, notre invitée permanente. Mère Hildegarde, abbesse de Mariastern-Gwiggen (OCist) en Autriche, a participé à notre réunion le mardi 25, de même que Dom Justin, prieur conventuel de Vyšší Brod (OCist) en République tchèque, le jeudi 27.

À l'étude, les questions suivantes :

1. un partage sur la synthèse du Chapitre général 2022, deuxième partie.
2. une réflexion sur la vie monastique, son noyau et sa transmission,
3. prolongée par une réflexion sur la notion de charisme,
4. une présentation du fonctionnement actuel de la maison généralice,
5. quelques considérations sur les statistiques de l'Ordre et les membres absents,
6. une demande de changement de région,
7. un retour sur le fonctionnement du *Statut sur l'accompagnement des communautés fragiles*,
8. l'affiliation,
9. une réflexion sur les situations délicates qui sortent au chapitre,
10. le rôle des Régions,
11. une information concernant la protection des mineurs et des adultes vulnérables,
12. prolongée par une réflexion sur le service de l'autorité.

1. Partage sur la synthèse du Chapitre général, deuxième partie

Dans plusieurs de nos communautés, le Chapitre général est suivi de près, car c'est un lien important entre les communautés et l'Ordre. Les textes sont traduits dans la langue locale dès qu'ils sont disponibles, permettant à chaque membre de la communauté de bénéficier de la richesse de chaque chapitre. Certaines communautés organisent des dialogues sur le sujet, ou bien le supérieur revient sur les différents thèmes en les commentant au chapitre. Les défis relevés par la synthèse sont en résonance avec la vie de nos communautés.

Concernant la mise en place d'une école monastique en ligne où seraient partagées les ressources dans le domaine de la formation, l'abbé général communique l'information suivante : une réunion doit se tenir pour répondre à cette demande début juin, avec P. Mauricio d'Azul, secrétaire central à la formation.

2. Vie monastique : noyau, transmission, culture

Dom Samuel a ouvert la réunion régionale par une conférence sur la vie monastique, son noyau, sa transmission, ses aspects accidentels en lien avec la culture (cf. **annexe 2** en allemand et en italien).

Introduction de Dom Samuel **Noyau, transmission, culture...**

Il faudra que vous soyez indulgents... Je vous accueille dans notre communauté, et j'inaugure ainsi la tâche redoutable de présider cette réunion avec Mère Magdalena qui, heureusement, a une longue expérience. Mon intention est de lancer la réflexion en abordant quelques-uns des thèmes que nous allons discuter cette semaine. En fin de réunion, nous pourrons décider qui interviendra l'an prochain. C'est à Mère Magdalena qu'il reviendra de présenter la discussion sur les abus. Ce matin, nous échangerons sur la synthèse du dernier chapitre et nous consacrerons nos après-midis à la vie de nos communautés. Peut-on structurer cette réflexion pour qu'elle soit profonde et féconde ? Essayons...

Pour qu'une communauté soit vivante, elle doit être fondée sur une unité et une diversité complémentaires. Tous n'ont pas les mêmes dons ni les mêmes limites. Il y a celui ou celle qui fait la cuisine, qui s'occupe des vergers, des hôtes, de l'économie, de la formation, etc. Il y a ceux qui ont un comportement plutôt jovial et qui mettent de la vie, ceux qui ont un tempérament plutôt calme et qui sont capables de recueillement, ceux qui mettent de l'ordre et ceux qui se plaisent dans le désordre. Cette diversité est vivante. La communauté devient « quelqu'un » si chacun de ses membres, avec leurs disparités, est uni sur un « noyau commun » : les points essentiels pour tous et auxquels tous sont fermement attachés. La mise en œuvre concrète de la vocation personnelle de chacun peut être favorisée par la dynamique communautaire quand son unité est fondée sur un *noyau* clair, ou fragilisée si ce *noyau* est flou. Pour autant, ce *noyau* n'est pas le seul élément qui influence la dynamique communautaire et le développement de la vocation personnelle de chacun. M. Hinzen qui fait partie de la commission pour l'avenir d'Ælenberg et Engelszell nous a proposé un schéma d'analyse qui pourrait rendre service. Je l'ai utilisé pour susciter la réflexion de mes frères au chapitre conventuel. Il pourra également éclairer nos échanges sur nos communautés. Il a distingué quatre éléments : le *noyau*, le *contenu transmis*, ce qui *dépend de la culture*, enfin les *aspects accidentels*. Il me faut d'abord vous expliquer ces quatre éléments en les illustrant.

Le noyau : C'est ce qui compte pour tous, qui est essentiel pour tous, qui ne change jamais. Tous doivent avoir la garantie que, jusqu'à la fin de leur vie, ce noyau demeurera le bien commun de tous : la vie monastique contemplative telle qu'elle est définie au début de nos Constitutions.

Le contenu transmis : Cet aspect est encore important même s'il n'a pas un caractère immuable. C'est ce que nous avons reçu en entrant au monastère – ou ce que nous devrions avoir reçu, si notre formation a été déficiente –, c'est-à-dire le *noyau*, mais formulé, mis en œuvre, de génération en génération et selon le tempérament de chacun. Saint Benoît fait un devoir à l'abbé de s'adapter à tous. Il a l'expérience que « tel a besoin d'être conduit par les caresses, tel autre par les remontrances, tel encore par la persuasion » (Chap. 2). Les caresses, les remontrances ou la persuasion... oui, en évitant les abus de toutes sortes ! Vous me permettrez cette note d'hu-

mour. Nous ne formons pas nos frères et sœurs exactement comme nous avons été formés. Entre ce que nous avons reçu et ce que nous transmettons, il y a des nuances, mais nous souhaitons toujours transmettre le même *noyau*. La première partie de la synthèse du dernier chapitre analyse fort bien les rapports du *noyau* et du *contenu transmis*.

Ensuite, vient un élément qui ne dépend pas de nous et qui, actuellement, est particulièrement mobile et instable : *la culture*. Le souci de saint Benoît d'incarner le don de soi à Dieu jusque dans les moindres détails est manifeste, par exemple, lorsqu'il conseille aux moines de ne pas garder, la nuit, un couteau à leur ceinture (Chap. 22). Ce souci du détail et l'attention aux autres qu'il révèle font partie du *noyau* de la vie bénédictine. Nous devons veiller à ce qu'il demeure vivant et *transmettre* à nos frères cette vigilance. Mais le couteau a disparu de nos ceintures, sans affecter la qualité de notre vie monastique. De même, par exemple, pour la nourriture : on ne mange pas à la Fille-Dieu comme à Latroun, ni à Nový Dvůr comme à Consolation ! Mais il ne s'agit ni du *noyau*, ni de ce que nous devons *transmettre*. En outre, la culture, des réseaux sociaux jusqu'aux regards anthropologiques que nos contemporains posent sur l'homme et sur la femme, sur la vie et sur la mort, sur la liberté, sur l'avenir de l'humanité, tout cela a évidemment une influence considérable sur nos analyses et sur nos choix. La seconde partie de la synthèse du chapitre articule *transmission* et *culture*.

Enfin, *les aspects accidentels* : C'est, par exemple, la situation économique contemporaine qui affecte notre économie et exige de la prudence et du discernement. C'est la situation de la société et celle de l'Église à laquelle nous appartenons qui affectent le nombre de ceux qui frappent à la porte de nos maisons ; la persécution, les guerres en Afrique.

Les quatre filles de Cîteaux avaient chacune leur couleur. Saint Étienne et saint Bernard étaient d'accord sur le *noyau* et la *transmission* de la vie monastique s'est déroulée dans de bonnes conditions à Cîteaux comme à Clairvaux, mais sans doute pas exactement de la même manière. En outre, il s'agissait d'une autre époque et d'une autre *culture*. Dans la communauté, s'il est indispensable que tous soient en accord sur le *noyau*, il importe que nous sachions échanger ouvertement sur la *transmission* et son évolution, et que nous acceptions des divergences sur *les aspects culturels* et sur ce qui est *accidentel*. Tout cela joue un rôle pour garantir la fidélité de tous dans une authentique liberté.

Le noyau : un noyau stable et adopté par tous contribue à ce que les chaînes intérieures de chacun ne prennent pas le pas sur les comportements justes. Ainsi la pratique quotidienne peut jouer son rôle libérateur. Tous peuvent s'appuyer sur cette référence commune. Les novices y adhèrent clairement ou refusent d'y adhérer. Saint Benoît évoque cette liberté au chapitre 58 : « Voici la loi sous laquelle tu veux militer. Si tu peux l'observer, entre ; sinon, tu es libre de te retirer. » (*Liber discede*, décide librement). Le *noyau*, nous devons être capable de le formuler en quelques mois au postulant qui se présente. Il doit s'incarner progressivement dans le cœur de chacun, sous l'influence du Saint-Esprit, avec une grande diversité, car le Saint-Esprit, lui, sait parfaitement s'adapter à tous, selon la part inaliénable de chacun : Maria Gabriella et Rafaël ne se ressemblent pas ! Sans *noyau*, nous nageons en plein relativisme et perdons le sens de notre vie. Si tout est assimilé au noyau, il n'y a plus d'évolution possible et le moindre désaccord est taxé d'infidélité. Une saine diversité garantit ainsi la liberté. S'il faut que tout le monde soit d'accord sur tout, alors, la communauté monastique devient un groupe fermé sous l'influence de leaders qui défendent leurs propres idées.

Ce qui est transmis : Si la *transmission* ne sait pas évoluer, nous cessons d'être audibles pour les jeunes générations. Les frères en formation et, bien sûr, les plus anciens, doivent avoir la pos-

sibilité de réagir sur la vie qu'ils mènent. Nous écoutons leurs réactions pour les rendre aptes à assimiler le *noyau* en adaptant la *transmission*. C'est encore saint Benoît qui l'exige de l'abbé à plusieurs reprises. Ce qui est transmis est pour une part propre à chaque filiation (Cîteaux, Clairvaux, etc.). Respecter ce qui est propre aux autres, n'est facile pour personne. Tant que j'avais peu de contacts avec d'autres monastères, j'étais tenté de penser que notre manière de faire est la seule qui soit bonne, et de toute façon, la meilleure. Un contact étroit avec d'autres communautés m'a permis de bémoliser ces certitudes : il y a du bien ailleurs et autrement que chez soi ! Il y a aussi, chez soi, des maladroites qui méritent d'être perçues, reconnues et corrigées dans la mesure du possible.

La culture : Elle évolue. Tout n'est pas mauvais, loin s'en faut, dans son évolution, mais tout n'est pas chrétien. La place de la femme dans la société, les rapports d'autorité, les modes de communication et quantité d'autres choses ont évolué très vite au cours du dernier demi-siècle. Je ne m'arrête que sur les rapports homme/femme qui ont une incidence sur le rôle des abesses et des moniales dans notre Ordre. Toute personne de bon sens considère positivement l'influence qu'exercent les femmes dans la société contemporaine. Les mêmes personnes de bon sens s'effraient des conséquences de la théorie du genre sur la même société. Il y a à peine dix ans, un conférencier en a parlé ici au monastère. Nous nous sommes tous dit : « Elle n'aura aucune influence durable ! » Naïfs que nous étions ! Aujourd'hui, bien des adolescents ne savent plus ce que leur sexe représente. Si j'ai parlé, maladroitement au chapitre général, d'idéologie – je m'en suis mordu les doigts –, c'était pour dire que nous devons veiller à faire évoluer notre législation en adoptant ce qui est juste et en refusant ce qui conduit dans un mur qui a, le plus souvent, un caractère idéologique. L'influence des évolutions culturelles, celles qui sont saines et celles qui ne le sont pas, doit être évaluée pour que notre *transmission* respecte le *noyau*. Qu'en sera-t-il dans dix ans de l'intelligence artificielle ? Les scandales dans le monde et dans l'Église ont créé une confusion entre des maladroites dans l'exercice de l'autorité, liées précisément à l'évolution culturelle des rapports d'autorité, et des délits graves d'une autre nature. Nous en parlerons.

Noyau, transmission, culture : trois concepts qui peuvent nous aider à réfléchir sur les mères immédiates, les abus, les rapports d'autorité, la formation et l'art de réagir au vieillissement de certaines communautés. Leur rapport est délicat : si nous ignorons les évolutions culturelles, nous nous mettons en décalage avec notre époque ; si nous suivons tous les courants sans discernement, notre vie monastique se disperse et s'asphyxie, puis cesse d'être attrayante. Nous sommes là sur le fil du rasoir.

Je termine. J'espère n'avoir pas été trop long. Nous aurons encore une réunion régionale avant la Commission centrale et une après. Je propose que nous fondions notre réflexion le plus possible sur la réalité concrète de nos communautés, en gardant en mémoire les visages de nos frères et de nos sœurs. Que le Saint-Esprit trouve sa place dans nos échanges, aujourd'hui et demain.

Lorsqu'on écoute une présentation de diverses communautés de l'Ordre, il peut sembler difficile de formuler notre noyau commun. On saisit bien certains aspects communs accidentels, par exemple le fait de ne pas être un ordre mendiant. Mais la situation de chaque communauté induit de grandes variations, incluant jusqu'à la persécution et la guerre.

Est-ce qu'une communauté peut faire seule le discernement de ces points : noyau, transmission, culture ? Quel est le risque si elle le fait seule ? Se pose également la question de l'adaptation : si nos forces diminuent, il y a naturellement des éléments qu'on ne peut plus tenir, mais il y a aussi la tentation de la paresse !

Respecter les autres est un point majeur : surtout, ne pas juger. Cette attitude est un premier pas pour apprendre des autres. Ainsi, il est très important de percevoir que nous sommes dans un Ordre.

Qu'il ne soit pas facile de trouver le noyau dans l'Ordre a un côté inquiétant ! Chaque communauté possède un caractère particulier, mais regarde aussi ce que font les autres. Quand on va d'une communauté à l'autre, il est beau de percevoir ce noyau.

Lorsque l'abbé général fait le tour d'une région, il lui apparaît clairement qu'il y a un noyau. Mais formuler ce noyau est difficile aux communautés elles-mêmes. Par exemple, la communauté de Kurisumala en Inde est tout à fait originale : on pourrait se focaliser sur l'habit safran et passer à côté du noyau de cette communauté. Or ce noyau est important, avec la Règle de saint Benoît, la culture indienne, là où une approche superficielle questionnerait l'identité cistercienne de cette communauté.

Quelqu'un se présente au monastère et demande : « Quel est le noyau de votre Ordre ? » On peut lui répondre : « Viens et vois. » On peut le découvrir chez nos frères et sœurs anciens.

Au départ, il y a une expérience avec le Christ qui nous met en chemin. Il est essentiel de se savoir personnellement appelé par le Christ. Ensuite, il faut passer au concret. La Règle, à la suite de l'Évangile, offre une sagesse qu'il n'est pas évident d'intégrer comme guide de nos réactions : il faut du temps.

À notre époque d'individualisme, on souligne volontiers la vocation personnelle de chacun, mais on oublie quelque peu la vocation de la communauté : quel est le lien entre les deux ? Il y a une relation avec l'Église, un lien avec l'Ordre, ce qui est parfois difficile à faire comprendre tant aux jeunes qu'aux anciens.

Lorsque des frères viennent d'autres pays ou continents, quels liens garder avec son pays, avec l'Église de son pays et avec sa culture ? Dans certains pays, les relations familiales sont très étroites ; dans d'autres pays, elles sont plus distendues. Cela conduit à des manières de faire différentes, sans qu'elles constituent pour autant des infidélités au noyau.

Le fond n'existe pas sans une forme. Dans la pratique, il n'est donc pas certain qu'on puisse facilement séparer le noyau et la transmission. Mais si on reproduit ailleurs tel quel ce qu'on a reçu dans sa communauté d'origine, on va certainement commettre des erreurs. L'approche affective, par exemple, ne varie pas seulement avec les personnes, mais avec les époques et les cultures. Il y a en particulier une nécessité d'adapter la correction fraternelle aux personnes d'aujourd'hui, qui ont davantage besoin de cordialité qu'à une autre époque. Il importe donc de ne pas « idéologiser » le noyau. Et pourtant, en changeant une forme, on peut, sans s'en rendre compte, changer le cœur.

Un critère de discernement, peut-être, à l'école de la Charte de charité : l'amour doit en fin de compte transpirer de notre vie et de nos actes.

3. Charisme et transmission

Nous avons prolongé la discussion sur un point spécifique : le charisme dans nos communautés. Plusieurs communautés sont nées ou ont reçu un nouveau souffle par l'intermédiaire de personnes douées d'un charisme particulier. Comment passer d'une communauté née du charisme d'une personne à une communauté qui vit dans la durée ? Le passage ne se fait pas facilement. Il existe différents charismes : ceux qui ont des idées géniales, ceux qui entraînent les autres, mais aussi ceux qui font durer, ceux qui pacifient. On ne peut construire une communauté qu'avec une pluralité de charismes complémentaires : paix, service, ouverture.

L'utilisation du mot « charismatique » peut créer un malaise. De quoi parle-t-on ? Le charisme est un don pour les autres : on n'attire pas à soi, mais au Christ. Tous, nous avons un charisme. Mais si nous déraillons, ce n'est plus à proprement parler un charisme, d'autant qu'on devient alors très susceptible face aux remarques qu'on nous fait et qui sont saines. En définitive, il importe de nous retrouver autour d'une vision commune de notre vie cistercienne, de parler pas tant des personnes que de cette vision commune.

4. La maison généralice

L'abbé général nous a partagé son expérience du fonctionnement de la maison généralice.

Sur place, il y a dix frères et sœurs. En plus de l'abbé général, il y a les 5 conseillers. Dom Anastasius et Mère Rachel étaient en cours de mandat. Mère Eleanor, Dom Marco Antonio et Dom Emmanuel ont été élus. Il n'y a pas de langue commune, donc tout le monde étudie l'italien.

L'abbé général et son conseil ont désormais une pleine année d'expérience. Les constitutions leur laissent une grande latitude dans la manière de travailler. Dom Bernardus a souhaité donner à chacun des domaines de compétence. Mère Eleanor a la charge de préparer les questions canoniques avant qu'elles ne soient présentées au conseil. Elle aide également Dom Anastasius, le procureur général, à formuler les cas qui doivent aller au Saint-Siège. Les relations avec le Saint-Siège sont précisément le domaine du procureur. Un procureur d'origine asiatique, cela ouvre de nouvelles portes ! Dom Emmanuel gère les questions économiques. Dom Marco Antonio a la charge du monde hispanophone : dans ce cas précis, nous utilisons encore le critère linguistique. Il en est de même pour le monde africain : les supérieurs d'Afrique ont demandé qu'il y ait une personne disponible pour eux. C'est donc Mère Rachel.

Après cette année d'expérience, Dom Bernardus et le conseil ont souhaité recourir à une personne extérieure afin de les aider. Tous ont participé à un cours pour les supérieurs généraux et leur conseil, organisé par l'Union des Supérieurs Généraux et l'Union Internationale des Supérieures Générales. Il s'agit d'un cours de trois semaines sur un an : deux semaines par internet et une semaine en présentiel à Rome. Ce cours touche non seulement aux questions canoniques, mais aborde aussi d'autres aspects : comment former un conseil ? comment travailler au bien de l'institut religieux ? Ce cours s'achève la première semaine de juin, et il s'est déjà révélé fructueux.

Quatre autres personnes vivent à la maison généralice :

- Père Raphaël, secrétaire de l'abbé général,
- Sœur Marilucia, secrétaire de l'Ordre,
- Frère Javier, cellérier,

– Sœur Marina tient la porterie... et toute la maison propre.

Deux dames laïques de l'extérieur, salariées de la Maison généralice, prennent en charge la lessive et la cuisine.

Il existe une difficulté à propos des archives. Jusqu'en 1982-1983, l'Ordre avait un archiviste général, mais depuis lors, rien n'a été fait avec les archives. Elles se retrouvent donc éparpillées dans plusieurs pièces : il est quelquefois difficile de trouver la bonne information. Il en va de même pour les informations que nous possédons concernant l'ensemble des communautés. Actuellement, c'est une seule personne, Dom Armand, qui tient cela : il est bon d'en diversifier l'accès mais ce changement prend du temps.

Dom Bernardus et son conseil souhaitent promouvoir la maison généralice comme centre de l'Ordre à Rome, y compris pour résider, et désirent recevoir à nouveau des étudiants. Il y a une crainte que les communautés négligent quelque peu l'aspect de formation intellectuelle. Avec les cisterciens et les bénédictins, nous avons mis en place un fonds à destination des étudiants africains et asiatiques. Sur place, il y a 6 chambres libres. Mère Rachel est la sœur hôtelière, mais on peut aussi s'adresser à Dom Anastasius.

Une des nouveautés au conseil, c'est que l'abbé général demande souvent aux conseillers de faire des visites au nom de l'abbé général. Certaines communautés n'avaient pas eu de visite de l'abbé général depuis plus de 15 ans. Cela donne aux conseillers davantage de travail que d'attendre simplement que l'abbé général rentre de voyage ! Étant donné que personne n'est entré dans l'Ordre pour être conseiller de l'abbé général, il est important de leur donner une vraie place.

5. Statistiques de l'Ordre et membres absents

Dom Bernardus a attiré notre attention sur les statistiques de l'Ordre. Il y a actuellement 153 maisons. Un tiers des communautés ont moins de 10 membres présents. Une communauté de trois membres n'est plus vue comme une communauté religieuse. Douze maisons ont 5 membres ou moins. Depuis *Cor orans*, cela crée un problème : perte du droit d'élire une supérieure et perte de l'autonomie. Il semble que les communautés ne sont pas conscientes de cette limite de 5. D'après *Cor orans*, le modérateur suprême doit informer le dicastère de la situation de cette communauté. La suppression d'une communauté de moniales est dans les mains du dicastère, qui agit selon le rapport donné par le modérateur suprême. Cela donne une tâche nouvelle à l'abbé général : dès qu'une communauté atteint le nombre de 5, l'abbé général doit faire une visite spéciale. Nous aurons à trouver un nouvel équilibre entre l'autorité du Chapitre général et l'autorité de l'abbé général.

Si les chiffres nous aident à comprendre la réalité des situations, ils ne disent pas tout. Par exemple, le monastère de Kunnambetta en Inde a 5 sœurs, jeunes, mais elles ne parviennent pas à obtenir des visas permanents.

Un autre point, ce sont les membres absents. La législation concernant le traitement des personnes absentes de manière irrégulière a changé en début d'année. On a demandé à la commission de droit de faire un vademecum. Il existe plusieurs cas :

– Quelqu'un a quitté le monastère sans la permission de son supérieur et n'est pas revenu.

– Quelqu’un a quitté le monastère avec la permission de son supérieur, mais n’est pas revenu au moment où il devait revenir. Par exemple : il avait un indult d’exclaustration et, après cette période, il n’est pas revenu.

– Il y a aussi la possibilité que l’indult d’exclaustration a expiré et la personne n’est pas revenue dans son monastère d’origine mais est allée dans un autre monastère.

– Il existe encore bien d’autres possibilités.

Que faut-il faire ? Cela dépend des circonstances : vous disposez de l’adresse physique de la personne, ou bien vous ne savez pas où est la personne.

Dans le premier cas, c’est votre obligation en tant que supérieur de faire tout votre possible pour inviter et encourager le membre de la communauté concerné à revenir ou à l’encourager à aller dans un autre monastère ou dans un autre institut religieux. Si la personne refuse ces possibilités, ou s’il est clair qu’elle ne retournera pas dans la vie monastique, alors vous devez faire tout ce qui est possible pour l’inciter à demander la dispense de ses vœux. Beaucoup de supérieurs n’agissent alors pas, mais ils restent responsables, y compris financièrement. Pour la dispense, la personne doit écrire une lettre adressée directement au Saint-Père. Il faut écrire la lettre – il ne s’agit pas d’un email – et la signer. Elle doit être accompagnée d’une deuxième lettre, rédigée par le supérieur, indiquant l’avis de son conseil et signée par tous les membres du conseil. Il doit y avoir un CV de la personne demandant la dispense. Une forme type est disponible dans la partie réservée du site de l’Ordre. Enfin, il faut envoyer le dossier au procureur de l’Ordre, et non pas directement au Saint-Siège.

Si vous ne connaissez pas l’adresse de la personne, vous devez prouver que vous avez fait tout votre possible pour trouver la personne. Vous devez consulter votre conseil et lui demander la permission d’entamer les procédures nécessaires pour signaler que cette personne est introuvable. À partir de ce moment, il faut compter une année.

Après cette année, si vous n’avez pas pu trouver la personne, le supérieur majeur doit déclarer que la personne est *ipso facto* renvoyée de l’Ordre. Vous devez envoyer cette déclaration à l’abbé général qui la passera au dicastère, lequel ne recommencera pas l’investigation.

Si cela concerne un prêtre pour les moines, ses facultés doivent être suspendues au moment de cette déclaration. C’est à vous, en tant que supérieur, de le suspendre. C’est un peu artificiel, puisque vous ne savez pas où est la personne. Dans ce cas, le dossier ne va pas au dicastère de la vie religieuse mais au dicastère pour le clergé et eux prendront la décision.

Souvent, lorsque des personnes sont envoyées dans un autre monastère à la suite d’une visite régulière, les choses restent en plan : il n’y a pas de délai, pas de conditions de séjour ni de retour. Souvent, les communautés disent : « Nous ne voulons pas qu’elles reviennent. » Mais ce n’est pas juste. Le Père immédiat doit être conscient que, s’il envoie quelqu’un dans une autre communauté, il doit tout écrire sur le papier : les raisons de l’envoi, la durée, qui en a la charge, les conditions de retour ; parce que cette personne a des droits. De même, quand l’abbé général envoie, pour un maximum de 5 ans, une personne dans un autre monastère, il doit tout mettre par écrit. Mais ensuite la personne a droit au retour – sinon, il faut envisager un changement de stabilité, etc.

Le plus important, c’est d’être conscient de ces situations et de ne pas simplement les dissimuler.

6. Demande de changement de région

Mère Gratia, abbesse de Maria Frieden, souhaite changer de région. À la création de la région en 2006, quatre supérieurs s'exprimaient uniquement en allemand. Mère Gratia observe qu'elle reste aujourd'hui seule à avoir besoin d'une traduction. Tout en remerciant des efforts faits pour la mettre à l'aise, elle désire rejoindre la région NED. La REI regrette ce départ et invite Mère Gratia à participer aux réunions de la REI autant qu'elle le voudra.

Vote 1

Si l'abbesse et la communauté de Maria Frieden le souhaitent, nous acceptons que cette communauté appartienne désormais à la région NED.

9 OUI
proposition **acceptée**

0 NON

1 ABSTENTION

Vote 2

L'abbesse de Maria Frieden restera invitée permanente de la REI.

10 OUI
unanimité – proposition **acceptée**

0 NON

0 ABSTENTION

7. Statut sur l'accompagnement des communautés fragiles

Le *Statut sur l'accompagnement des communautés fragiles* a été adopté au cours de la deuxième partie du Chapitre général, en septembre 2022 (votes 5 à 10). Depuis, l'Ordre a commencé à l'utiliser. Le bon côté de ce statut, c'est qu'il s'agit d'un choix pour la vie. Mais il est difficile aux communautés de comprendre cet aspect. La première réaction est la peur ; chacun pense : « C'est la fin. »

Ce statut est à présent utilisé dans plusieurs situations. De là naît une expérience suffisante pour retravailler la question, car il y a peut-être des éléments à ajouter. Un document de travail pourrait être envoyé aux régions d'ici l'an prochain.

Une remarque a été formulée à propos du commissaire monastique : est-il vraiment convenable de demander à une personne de remplir ce rôle ?

8. L'affiliation

Le processus d'affiliation n'a pas encore été utilisé jusqu'à présent. Nous avons étudié, paragraphe par paragraphe, le texte revu par la Commission de droit en février 2023.

Vote 3

Dans le document sur l'affiliation, les citations de *Cor orans* devraient être présentées par des guillemets ou en italique, de sorte qu'apparaissent plus clairement les modifications introduites dans le texte.

10 OUI 0 NON 0 ABSTENTION
unanimité – proposition **acceptée**

Vote 4

Nous souhaitons ajouter en préliminaire la présentation suivante :

« Contrairement à ce qui avait été dit dans le document de la Commission de droit, alors que le commissaire monastique a un mandat défini par le Père immédiat ou l'Abbé général, dans le cas de l'affiliation, ce mandat est global. L'affiliation doit être envisagée soit dans une perspective de revitalisation, soit dans une perspective de fermeture. »

10 OUI 0 NON 0 ABSTENTION
unanimité – proposition **acceptée**

Vote 5

Nous souhaitons compléter le numéro 1 ainsi :

« L'affiliation est une forme particulière d'aide que le Chapitre général établit dans des situations particulières en faveur de la communauté d'un monastère *sui juris* qui ne présente, **selon *Cor orans***, qu'une prétendue autonomie, en réalité très précaire ou en fait inexistante, **et qui ne parvient pas, par elle-même, à trouver les solutions qui lui permettront d'évoluer.** »

9 OUI 0 NON 1 ABSTENTION
proposition **acceptée**

Vote 6

Nous souhaitons ajouter un paragraphe après le numéro 1 :

« 1 bis. Le Père immédiat de la maison qui affine doit être consulté avant l'affiliation. »

10 OUI 0 NON 0 ABSTENTION
unanimité – proposition **acceptée**

Vote 7

Nous souhaitons ajouter au numéro 4 :

« Si une commission existait déjà, la nouvelle commission la remplace. »

10 OUI 0 NON 0 ABSTENTION
unanimité – proposition **acceptée**

Vote 8

Pour nous conformer à la demande du dicastère, nous souhaitons ajouter au numéro 5 :

« Le Saint-Siège est informé lors de la suspension de l'autonomie d'un monastère. »

10 OUI

0 NON

0 ABSTENTION

unanimité – proposition **acceptée**

Vote 9

Nous posons les questions suivantes au sujet du numéro 5 :

– Si aucun monastère de notre Ordre n'est susceptible d'assurer le service d'affiliation à proximité, voulons-nous envisager que le monastère qui affine soit d'un autre Ordre, option difficile s'il y a des candidats en formation, plus facile s'il s'agit d'une fermeture ?

– Peut-on envisager aussi qu'un monastère de moniales soit affilié à un monastère de moines, et réciproquement ?

9 OUI

0 NON

1 ABSTENTION

proposition **acceptée**

Vote 10

Nous souhaitons ajouter au numéro 6 :

« Le/la supérieur/e majeur/e du monastère autonome auquel il est affilié est constitué/e supérieur/e majeur/e du monastère affilié **et représentant légal, en tenant compte du droit civil local.** »

10 OUI

0 NON

0 ABSTENTION

unanimité – proposition **acceptée**

Vote 11

Nous souhaitons compléter la phrase du numéro 7 ainsi :

« Ce/cette supérieur/e local/e est **normalement** institué/e représentant légal. »

10 OUI

0 NON

0 ABSTENTION

unanimité – proposition **acceptée**

Vote 12

Nous souhaitons compléter le numéro 7, car il serait opportun de préciser clairement les limites entre « la vie quotidienne ordinaire » et les décisions de la gestion extraordinaire en particulier en matière économique. Si le droit local le permet, ces limites seront définies légalement.

9 OUI

0 NON

1 ABSTENTION

proposition **acceptée**

Vote 13

Nous souhaitons ajouter au numéro 9 :

« Les changements de stabilité sont décidés avec le consentement du chapitre conventuel de la communauté qui affine et après consultation des membres de la communauté affiliée. »

10 OUI

0 NON

0 ABSTENTION

unanimité – proposition **acceptée**

Vote 14

Nous souhaitons ajouter au numéro 11 :

« Le supérieur majeur précise les responsabilités de l'administration ordinaire qui dépendent de lui et celles confiées au supérieur local. »

10 OUI 0 NON 0 ABSTENTION
unanimité – proposition **acceptée**

Vote 15

Nous posons la question au sujet du numéro 11 complété précédemment :

« À qui le supérieur majeur rend-il compte de ses décisions ? »

10 OUI 0 NON 0 ABSTENTION
unanimité – proposition **acceptée**

Vote 16

Nous souhaitons que soit clarifié le terme « chapitres locaux » au numéro 12, en modifiant la phrase ainsi :

« La célébration du Chapitre conventuel est suspendue dans le monastère affilié, restant sauve la possibilité de **le consulter.** »

10 OUI 0 NON 0 ABSTENTION
unanimité – proposition **acceptée**

Vote 17

Nous souhaitons remplacer, au numéro 14, le terme « communauté fragile » par « communauté affiliée ».

10 OUI 0 NON 0 ABSTENTION
unanimité – proposition **acceptée**

Quelques observations :

- vote 3 : Par rapport à *Cor orans*, certaines personnes ont été changées, par exemple le Chapitre général mis à la place du Saint-Siège.
- vote 5 : Le mot « prétendue autonomie » de *Cor orans* 54 est malheureux. Le texte italien dit « une autonomie seulement affirmée ». De quoi s'agit-il dans l'affiliation ? Le renouveau de cette communauté est nécessaire parce que les frères n'ont plus la force de vivre.
- vote 6 : Nulle part le Père immédiat n'est évoqué, alors qu'il sera tenu de visiter la communauté affiliée quand il visitera sa maison fille.
- numéro 2 : Il est clair qu'on ne veut pas demander le vote de la communauté en difficulté.
- numéro 3 : L'incapacité de la communauté en difficulté peut être partielle ou totale. Il y a des niveaux d'incapacité et des durées. Ainsi, cette incapacité à gérer la vie du monastère peut concerner seulement certains aspects particuliers importants pour l'avenir. Ces aspects devraient donc être définis.
- vote 9 : Est-ce que le monastère autonome doit être de notre Ordre ? La stabilité dans la profession est en jeu. Dans le cas d'Assomption au Canada, il n'y a pas de monastère de l'Ordre

proche. Lorsque ces sœurs vont aller en EPHAD, il faut que quelqu'un prenne la responsabilité de s'occuper d'elles. Ce pourrait être la communauté qui les a prises en charge.

– votes 10 et 11 : Peut-il y avoir des cas où il peut être plus prudent de préciser si la responsabilité légale demeure au supérieur local ou à un autre ? Il y a également le problème de la reconnaissance légale du supérieur nommé ; cela inclut la question des comptes bancaires.

– vote 12 : La différence entre administrations ordinaire et extraordinaire est expliquée dans notre *Statut de l'administration temporelle* (StAT 27) : beaucoup de communautés ignorent l'existence de ce statut.

– vote 14 : Dans la communauté affiliée, l'exercice de l'autorité n'est pas très clair. Qu'est-ce qui revient au supérieur majeur ? Qu'est-ce qui revient au supérieur local ?

9. Situations délicates évoquées au Chapitre général

Au cours du dernier Chapitre général, plusieurs situations présentées en aula ont suscité de l'émotion. Faut-il établir une commission pastorale pour les éviter ? En réalité, une commission pastorale spéciale n'apportera pas de solution, car dans tous les cas en question, il s'agissait d'un problème de personne. En allant au Chapitre général, il importe d'avoir les dispositions adéquates : sommes-nous ouverts à être aidés ? ou bien sommes-nous sur la défensive, préoccupés de nos seuls besoins ? En l'absence de ces dispositions intérieures, aucune structure, quelle qu'elle soit, ne résoudra les difficultés, d'autant que certaines situations ne pourront jamais être exposées complètement en assemblée plénière. Pour ces cas-là, la correction fraternelle est la seule solution.

Deux motions de synthèse ont été formulées, mais n'ont pas été présentées au vote :

1. Nous pensons que les situations pénibles en aula au cours du Chapitre général d'Assise ne viennent pas des structures actuelles (commissions du chapitre ou commission *ad hoc*) auxquelles il convient de faire confiance.

2. Nous pensons que les capitulants doivent s'efforcer d'arriver au Chapitre général avec le désir de se faire aider par l'Ordre en évitant une position défensive.

10. Le rôle des Régions

Les Régions, échelon intermédiaire entre les communautés et le Chapitre général, sont propices pour faire remonter les propositions de la base vers la Commission centrale.

La question du visiteur régional, évoquée au cours du dernier chapitre, suscite des avis partagés : à quoi bon, puisqu'on peut déjà déléguer la visite régulière ? Le risque est toujours le même : glisser vers un régionalisme.

Que faisons-nous dans le cadre de la Région ? Nous partageons la vie de nos communautés : ce partage nous enrichit et accroît notre communion. Nous discutons également des questions législatives. Au Chapitre général, en commission, nous étudions chaque situation avec le souci de voir ce qu'il y a à faire : nous n'avons pas cette exigence dans le cadre des réunions régionales, ce qui offre plus de souplesse et de légèreté. Le Chapitre général pourrait demander aux Régions

d'attirer l'attention sur les situations en souffrance : donner plus de devoirs, plutôt que plus de pouvoir. Le fonctionnement actuel, avec deux ou trois réunions régionales avant le Chapitre général, est bien informatif. Vraisemblablement, on ne peut pas en attendre plus.

À noter qu'il existe des différences dans le fonctionnement des Régions. Certaines Régions pourraient ne plus exister d'ici quelques années, du fait de la disparition des monastères, comme c'est arrivé à la Région canadienne, désormais sous-région de CNE. La RAFMA est constituée de deux groupes linguistiques et a du mal à se rencontrer à cause des distances.

Bien des questions se posent donc au sujet des Régions, mais l'équilibre actuel est fragile. Il convient de ne pas le briser par des décisions trop rapides. Il semble donc préférable d'attendre.

Néanmoins, si on cherche à la racine, on constate le plus souvent que la difficulté est liée aux Pères immédiats : certaines maisons sont peu suivies, parce que le Père immédiat est surchargé, qu'il rencontre des difficultés à exercer sa mission ou qu'il n'existe tout simplement pas. Est-ce que les Régions peuvent suppléer à une attention parfois défaillante du Père immédiat ? Il n'est pas besoin de loi supplémentaire pour cela. De fait, plusieurs situations délicates abordées au dernier Chapitre général auraient sans doute été résolues plus facilement si elles avaient été abordées plus tôt.

Vote 18

Nous sommes d'accord pour la nomination d'un(e) visiteur(e) régional(e).

5 OUI

5 NON
proposition **refusée**

0 ABSTENTION

La question du rôle pastoral des Régions nous semble très importante mais elle doit encore mûrir dans une réflexion commune. Nous formulons donc quelques questions :

Vote 19

« Le Chapitre général devrait-il envisager de confier aux Régions plus explicitement un nouveau devoir, celui d'attirer l'attention du Chapitre général, de l'Abbé général ou du Père immédiat sur les communautés qui méritent un soin pastoral particulier ? »

Nous trouvons cette question importante :

8 OUI
proposition **acceptée**

0 NON

2 ABSTENTION

Vote 20

« Faut-il privilégier des Régions plus petites pour qu'elles puissent se réunir plus facilement ? »

Nous trouvons cette question importante :

5 OUI
proposition **acceptée**

4 NON

1 ABSTENTION

Vote 21

« La diminution probable du nombre des communautés dans un futur proche exige-t-il de repenser la répartition des Régions en tenant compte des contraintes liées aux distances géographiques ? »

Nous trouvons cette question importante :

7 OUI 0 NON 3 ABSTENTION
proposition **acceptée**

Vote 22

« Les Régions pourraient-elles constituer une liste de personnes compétentes susceptibles de faire des visites régulières ou économiques (anciens supérieurs ou cellériers...) ? »

Nous trouvons cette question importante :

10 OUI 0 NON 0 ABSTENTION
unanimité – proposition **acceptée**

Vote 23

« La Région peut-elle voir quelque chose que le Père immédiat ne voit pas et le lui signaler ? »

Nous trouvons cette question importante :

8 OUI 0 NON 2 ABSTENTION
proposition **acceptée**

Vote 24

« L'abbé général pourrait-il signaler aux présidents et vice-présidents de Région les communautés nécessitant un soin pastoral particulier ? »

Nous trouvons cette question importante :

9 OUI 0 NON 1 ABSTENTION
proposition **acceptée**

11. Protection des mineurs et des personnes vulnérables

En réponse au vote 125 du Chapitre général de septembre 2022, un texte a été placé sur le site internet de l'Ordre concernant la protection des mineurs et des personnes vulnérables.

Chaque institut religieux doit avoir une personne chargée des procédures de protection. Il faut noter cependant que nous n'avons pas d'existence légale en tant qu'Ordre, étant donné que les communautés sont autonomes.

Ce texte peut être placé sur les sites internet des communautés **en changeant l'adresse finale** : indiquer l'adresse de la communauté, et non pas celle de la maison généralice. Il serait sage de mettre un texte, mais pour beaucoup de communautés, le texte actuel serait insuffisant : il est bon de contacter la conférence des supérieurs majeurs, car elle sait ce qui est nécessaire pour le pays concerné. Ainsi, en Australie, il existe un programme de formation obligatoire très strict.

12. Abus et autorité monastique

Sur le thème des abus et de l'autorité monastique, le professeur Marie-Jo Thiel est intervenue par une conférence au Chapitre général. D'autre part, un travail de réflexion a été demandé à Mère Maria-Francesca de Valserena. Ce texte, « L'Ordre face à la blessure de l'abus », est consultable en **annexe 3** (original en italien, traduction en français par ordinateur). Mère Magdalena en a fait une présentation au cours de notre réunion afin de lancer le débat.

Autre texte de référence : la conférence de Dom Marc d'Hauterive, « L'autorité, de crise en crise », publiée à la fois dans *Nova & Vetera* 97 (2022/3), p. 303-322, et dans *Le lien des moniales* 220 (janvier 2023).

Dom Samuel a également proposé quelques « critères de discernement pour le service de l'autorité en milieu monastique » (cf. **annexe 4** en allemand et en italien).

Intervention de Dom Samuel

Critères de discernement pour le service de l'autorité en milieu monastique

Situons d'abord la problématique

Le sujet est très actuel, au centre des préoccupations de l'Église catholique ; elle s'interroge et on l'interroge sur des cas « d'emprise aliénante » qui, loin de la volonté initiale de transmission, confine parfois à l'abus spirituel, sur fond d'abus sexuels plus que scandaleux. Ces abus quand ils existent trahissent la relation à soi-même, la relation à l'autre et la relation à Dieu. La question des abus est difficile à traiter parce qu'elle occupe presque tout le champ ecclésial médiatique (cf. en Pologne les attaques contre saint Jean-Paul II) : on ne parle plus que de cela, comme si la vie de l'Église se résumait à ce problème. Jean-Marie Guénois a récemment écrit dans le Figaro que pour un prêtre gravement coupable – c'est toujours un de trop – il y en a 98 ou 99, selon les pays, qui accomplissent leur ministère dignement. De même, dans nos communautés, nous devons à la vérité de faire le même constat : s'il y a certains fonctionnements qui doivent réellement être améliorés, voire ici ou là des fonctionnements déficients, et si nous devons les analyser pour les corriger, dans la plupart des cas les relations d'autorité se déroulent de manière saine et pour le bien de nos frères et de nos sœurs.

Le verbe abuser a deux sens. Un sens actif : on exagère, on dépasse les bornes, on va trop loin. Un sens passif : on est « abusé » ou trompé. La question des abus au monastère pourrait se formuler ainsi : *Comment protéger les accompagnateurs d'aller trop loin, comment éviter que les accompagnés soient trompés ?* Depuis le chapitre général, je constate parmi nous (y compris dans d'autres régions) une réaction qui me semble saine : nous ne pouvons évacuer l'importance de la médiation d'un ancien ou d'une ancienne dans la transmission : cette médiation appartient au noyau de la vie monastique. Je reformulerai donc la problématique sur laquelle nous devons réfléchir ainsi : *Comment assurer à nos sœurs et à nos frères, en tenant compte des traits propres aux jeunes générations, la transmission qu'ils attendent de nous, avec la mesure propre à la Règle, en conformité avec la tradition monastique, et en respectant leur liberté ?*

Plutôt que de parler « d'accompagnement » et « d'accompagnateur », ce qui me semble flou (accompagnement pour qui, vers qui ?) je préfère le mot « ancien » qui a un bel enracinement dans la tradition monastique. C'est pourtant vrai qu'il vaut mieux parler d'accompagnement spirituel que de direction spirituelle. Aucun mot n'est parfait...

Au dernier chapitre...

À dire vrai, la conférence de Marie-Jo Thiel m'a laissé sceptique. Je ne suis pas intervenu dans le débat parce que mes arguments n'étaient pas mûrs. La conférence de Mère Francesca me semble beaucoup plus équilibrée, plus proche de notre vie et de la *Règle*. Donc mieux centrée sur la vie du moine avec le Christ et plus utile pour nous. Je conteste deux arguments de Marie-Jo Thiel : le premier qui remet en cause la paternité dans la Règle ; le second qui associe abus sexuels et abus d'autorité. Dans la crise que traverse l'Église, provoquée par la crise du monde occidental qui fragilise les fondements anthropologiques de la nature humaine, nous devons, nous les chrétiens, tenir pour vrai ce qui appartient au noyau philosophique et théologique de notre foi. Faute de quoi nous n'arriverons à rien. Or, la paternité appartient au noyau de la foi chrétienne, et donc de la *Règle*. C'est de foi que Dieu est Père. C'est de foi que le ministère sacerdotal chrétien a une dimension paternelle. C'est de foi que le charisme de l'ancien s'inscrit dans les relations trinitaires, Père, Fils et Saint-Esprit.

Tout abus d'autorité, ou tout exercice maladroit de l'autorité n'est pas sous-tendu par un éventuel abus sexuel. Cette manière de réfléchir me semble culpabilisante, donc bloquante, et je ne crois pas juste de considérer que ces abus dans l'Église sont systémiques. Je ne développerai pas ce point-là.

Notre rôle consiste à transmettre la vie monastique dans le monde d'aujourd'hui. Il nous faut donc bien connaître ce monde, sans naïveté. La crise de la paternité dans la société contemporaine et la dévalorisation de l'image de la mère au profit d'une femme « libérée » des contraintes de la maternité a des conséquences jusque dans nos communautés. La paternité et la maternité spirituelle sont mises en doute même dans l'Église. Les réflexes de libre docilité ne fonctionnent pas comme il y a vingt ans.

Aspect théologique et spirituel

Nous sommes entrés au monastère appelés par Dieu à suivre le Christ et à nous lier à lui, et par le Fils au Père. Les relations théologiques au fondement de la révélation chrétienne sont des relations paternelles et filiales, entre Dieu le Père et Dieu le Fils, avec la relation d'amour qui en résulte dans le Saint-Esprit. À ces relations paternelles et filiales, s'ajoute une relation maternelle et filiale, celle de la Vierge Marie, Theotokos, déclarée mère des hommes au pied de la Croix. Les relations fraternelles apparaissent, dans l'Évangile et les épîtres, spécialement celles de saint Jean, comme un fruit de ces relations paternelles, maternelles et filiales. L'Écriture parle peu de la relation maternelle, mais la tradition en parle, et de manière éminente notre tradition cistercienne : la Vierge est porte de la vie intérieure. Lorsque ces différents types de relations ne sont pas clairement distinguées (père, mère, frère, sœur), cela crée une confusion qui rend difficile la relation d'autorité.

Pas de fils ni de fille sans un père et une mère ! Au monastère, il n'y a pas de relations fraternelles saines s'il n'y a pas une relation paternelle ou maternelle explicite. Dans l'ambiance d'homosexualité latente de la culture contemporaine occidentale, des relations principalement fraternelles comporteraient également une part de risque. Surtout, et c'est le plus important, elles peuvent faire obstacle à la juste solitude librement assumée qui ouvre à une relation d'altérité et qui rend possible une amitié cordiale avec le Christ, but de notre présence au monastère.

Pourtant, les plus jeunes aspirent à des relations fraternelles vivantes et cordiales – beaucoup plus qu’à l’époque où je suis entré au monastère –, et il me semble qu’ils y ont droit.

Relations perverses ?

Les informations effarantes données à propos des frères Philippe OP et de Jean Vanier permettent de prendre conscience que, ce qui était en jeu dans la déviation de leurs comportements, c’est une dérive incestueuse : des visions d’une relation fusionnelle entre le Christ et sa Mère ! On ose à peine en parler tant c’est horrible. Il le faut pourtant car, à mon avis, c’est là que réside le danger : ces relations perverses à caractère incestueux ne doivent pas être confondues avec les relations d’autorité altérées par une affectivité mal maîtrisée. Pourtant, une vigilance s’impose pour que celui qui exerce l’autorité n’induisse pas, sans s’en rendre compte et avec bonne volonté, une dépendance affective chez le disciple, le privant même inconsciemment de sa liberté, ou le maintenant dans une dépendance abusive qui ferait obstacle au développement de sa maturité. Cette dérive peut exister de manière légère et voilée sous de bonnes intentions, parfois seulement comme en germe, un germe inaperçu. Elle altère alors les rapports d’autorité.

Les jeunes et le formateur

Redisons-le, chez l’immense majorité, les intentions sont droites de part et d’autre. Ce n’est pourtant pas simple à gérer au quotidien pour plusieurs raisons, et du côté des jeunes, et du côté du formateur. D’abord les jeunes :

1. Parce que, beaucoup plus qu’autrefois, ceux qui entrent au monastère n’ont pas encore acquis une maturité adulte. Il faut donc qu’ils l’acquière pendant leur formation. C’est peut-être ici que l’ancien ne suffit pas et que les psychologues peuvent rendre des services.
2. Donc les méthodes qui fonctionnaient il y a vingt ans doivent être revues pour s’adapter à cette réalité.
3. Enfin, parce que l’amour est un commandement et que rien ne progresse en dehors de ce cadre. Il faut donc aimer nos frères et nos sœurs – il vaudrait mieux écrire « nos fils et nos filles », même si cela paraît un peu bizarre aujourd’hui – mais d’un amour oblatif, à l’image de l’amour du Père pour le Fils.

Le Père donne son Fils par amour pour notre salut. Il ne le garde pas pour lui. Dès que notre amour pour les moines et les moniales de notre communauté cesse d’être oblatif, il y a un risque que notre affectivité – qui n’est plus de l’amour, mais un sentiment tourné sur soi – les prive de leur liberté intérieure. La *Règle* demande à l’abbé et aux frères « une dilection humble et sincère (RB 72) » marquée par le détachement : « Qu’il n’aime point l’un plus que l’autre, si ce n’est celui qu’il trouvera plus avancé dans les bonnes actions et l’obéissance » (RB 2). De même, l’amour de la Vierge pour son Fils : elle le donne au pied de la croix. C’est un amour qui se laisse transpercer. C’est ainsi que nous devons aimer les moines et les moniales de notre communauté – pas « nos » moines et « nos » moniales ! –, en pères et en mères authentiques qui transmettent la vie. Parce que cet amour-là leur donne une immense liberté.

Quant aux formateurs. Ce n’est pas leur sincérité qui est en cause, mais puisque les jeunes ont évolué très vite, trop vite, ils manquent de repères. L’ancien doit être une vitre, une vitre qui, lorsqu’elle laisse passer la Lumière qu’est le Christ, devient lumière et source de lumière. Ancien, on apprend à l’être, ce n’est pas acquis quand on reçoit la charge de maître des novices, de

prieur ou d'abbé. D'où des tâtonnements qu'il faut accepter, des erreurs et un suivi nécessaire pour les corriger. L'ancien doit veiller à sa maturité personnelle. Surtout dans les premiers temps, il devra parler de ses relations avec une personne expérimentée. La vigilance doit s'exercer sur les disciples fragiles (de plus en plus nombreux) qui risquent de se laisser embarquer dans une relation fautive ; également sur les plus forts et ceux qui sont naturellement équilibrés. Tous les anciens, avec des intentions droites (ils sont l'immense majorité), risquent de se laisser prendre au piège d'une relation créant une dépendance. Il doit toujours y avoir une dimension d'humilité dans la relation d'autorité. Quelques tests permettraient de déjouer les pièges. De quoi parle-t-on : De l'ancien ou de Dieu ? Le disciple a-t-il une deuxième relation de confiance avec un autre ancien qui pourra percevoir si la relation est saine et mettre éventuellement en garde dans le cas contraire ? Comment l'ancien accepte-t-il les critiques du disciple ou d'un autre frère (Cf. RB 68) ? Est-ce que cela arrive ou bien suscite-t-il autour de lui une béate admiration ? Est-ce que ces critiques engendrent un consentement reconnaissant de la part de l'ancien, quand elles sont justifiées ? Ces critères de discernement mériteraient d'être développés et affinés, je les donne comme des illustrations.

D'autres points mériteraient d'être développés : Il n'y a qu'une vague analogie symbolique entre la relation de l'ancien avec la communauté monastique et l'espace familial. Nous devons aussi distinguer relation paternelle et maternelle (un abbé ne réagit pas comme une abbesse vis-à-vis de leur communauté). Pour autant, on peut dire qu'il y a analogiquement une dimension « maternelle » dans le rôle de l'abbé, et une dimension « paternelle » dans celui de l'abbesse. De même pour les moines ou les moniales qui partagent leur charge. Gardons confiance en cette pratique aussi vieille que la vie monastique et sachons l'adapter à ceux qui en ont aujourd'hui le plus grand besoin.

Des propositions

- Si, à cause de la complexité de la situation, des « pompiers-starets » semblent nécessaires pour exercer une vigilance et conseiller ceux qui en ont besoin, ces personnes doivent être en contact avec les communautés concernées. Cette vigilance ne peut donc s'exercer qu'à l'intérieur de nos institutions (chapitre, région, visite régulière) et dans la communauté (l'abbé vigilant sur sa propre pratique et sur celle des anciens de sa maison). D'où la nécessité d'une formation et de repères clairs.
- Un *Document de travail* sur ce thème au prochain chapitre rendrait service.
- Une conférence d'un moine et d'une moniale sur ce thème par une personne compétente, pas forcément oco, serait opportune.
- Un *Vademecum* de la paternité-maternité monastique adopté au chapitre général, pourrait servir de guide à la formation initiale, à la pratique quotidienne et aux visites régulières.

Dans le texte de Mère Francesca, plusieurs points ont été relevés. L'abus, *ab-usus*, est un usage mauvais de quelque chose de bon (cf. p. 7). Dans l'abus, il y a une perte de la vision du bien commun, qui n'est pas la somme des intérêts particuliers (cf. p. 13). Enfin, se pose la question de la paternité (cf. p. 16) : en Occident, la figure du père est extrêmement abîmée, elle est liée à l'abus. Il serait intéressant de travailler le thème de la paternité, de la filiation, de la fraternité.

Au cours du débat sur les idéologies contemporaines, a été cité un texte de Dom Bernardus, évoquant, le 22 avril, pour la communauté de Nový Dvůr, la bienheureuse Maria-Gabriella :

« La bienheureuse Maria-Gabriella n'a rien fait d'extraordinaire. Elle a prié. Elle n'a pas écrit de livre, rien. Elle a mené une vie monastique la plus ordinaire. Et en priant, elle a découvert le sens de l'unité. Elle s'est donnée totalement dans la prière et elle est devenue la « petite sœur de l'unité ». N'ayez pas peur des différences. C'est dans la prière que nous comprenons le sens de l'unité fondée sur une relation entre personnes différentes. Dieu est le Tout-Autre, mais nous pouvons entrer en relation avec lui. Cette expérience est le fruit de la prière. Saint Jean-Paul II a rappelé à l'Église latine le sens de la Trinité. En Dieu, on découvre une unité parfaite fondée sur la relation entre trois personnes différentes.

La sécularisation est le fruit amer du refus de l'unité dans la différence. On refuse que Dieu soit le Tout-Autre et qu'il soit possible d'entrer en contact avec lui. À partir de ce refus, la sécularisation conduit à refuser les différences entre les personnes humaines.

C'est dans la prière que l'on découvre ce sens de l'unité en acceptant les différences. »

Nous devons discerner dans les évolutions actuelles ce qui est le fruit de la sécularisation (refus du Tout-Autre) et ce qui est le fruit de la création : les relations hommes-femmes qui se développent dans la ligne du bien créé par Dieu.

Avec les personnes victimes d'abus, on est obligé d'être très délicat dans nos manières de faire, parce que les relations ont été abîmées dès l'enfance. Auparavant, les gens qui entraient au monastère venaient de familles nombreuses. Aujourd'hui, ils ne savent plus ce qu'est avoir un frère ou une sœur : ces relations doivent être refaites.

L'unité de la communauté n'est pas fondée sur un critère unique. Il faut que l'autorité accepte les critiques, que les membres de la communauté acceptent la correction fraternelle, et que tous acceptent le lien avec le Père immédiat et le reste de l'Ordre.

Attention à l'attachement affectif aux formateurs. Cela peut s'avérer un passage utile pour entrer dans la communauté. Pour prendre une image, on s'attache de cœur à un paysage mais pas à une vitre. Par ailleurs, la personne du formateur, qu'il soit l'abbé ou le maître des novices, ne peut pas avoir tout seul le discernement, surtout aujourd'hui. Discerner est une tâche ardue : quelquefois aussi une seule personne voit clair parmi beaucoup qui ne voient pas !

Beaucoup cherchent une union à Dieu qui est une fusion. Il arrive alors que le père spirituel réclame une fusion et dans notre tradition cela devient très dangereux. Le risque est grand de projeter notre expérience de la paternité sur Dieu, alors que la réalité est inverse (cf. *Catéchisme de l'Église catholique* 239).

Dans plusieurs communautés nées de personnes singulières, il y a eu des dérives, et en même temps un fruit étonnant. Cela doit nous garder de deux positions erronées :

- ne pas voir le bien et dire que tout est noir,
- parce qu'il y a du bien, dire que tout est bien, c'est-à-dire défendre l'indéfendable.

Dans la question des abus, nous devons trouver une solution en partant du point positif. Changer le langage n'apporte pas de garantie, car on peut aborder les écrits de certaines personnes problématiques à des niveaux de langage différents. En revanche, trouver un point de départ positif est le plus important pour sortir de la crise : un ancrage dans la théologie afin d'aider

les jeunes et nous-mêmes à vivre dans un monde où l’abus sera toujours une réalité, mais où ce ne sera pas la dominante.

En théologie, que signifie le fait que Dieu est Trinité, que Jésus est à la fois Dieu et homme ? Il est bon de partir de là, plutôt que partir de ce qui ne va pas dans la société. C’est revenir aux sources de notre foi. La théologie trinitaire, la christologie, l’ecclésiologie ne sont pas simplement des questions techniques. La Trinité est la source de toute forme d’altérité. La christologie nous dit que nous sommes du ciel et de la terre. L’ecclésiologie nous montre que l’Esprit Saint travaille dans notre temps. Les Églises orthodoxes travaillent elles aussi ces questions, avec par exemple la contribution notable de Jean Zizioulas (1931-2023), métropolitain de Pergame et théologien grec orthodoxe.

Vote 25

« Nous devons donner des critères aujourd’hui pour traiter les abus passés, de manière ouverte et délicate, dans un souci de vérité en vue de la paix intérieure des victimes. »

Ces thèmes nous semblent importants :

10 OUI 0 NON 0 ABSTENTION
unanimité – proposition **acceptée**

Vote 26

« Sur la question du service de l’autorité, nous devons trouver un point de départ positif dans les sources de notre foi, la théologie et la vie spirituelle de l’Église, pour aider nos jeunes frères et sœurs et nous-mêmes à mener une vie monastique où l’abus sera toujours un danger, mais pas une dominante. L’abus (qu’il soit sexuel ou d’autorité) est toujours un mauvais usage d’une réalité bienfaisante et souvent essentielle (sexualité pour aimer, autorité pour croître). Nous pourrions établir des critères pour gérer l’influence bienfaisante des personnes charismatiques en évitant les déformations nuisibles. »

Ces thèmes nous semblent importants :

10 OUI 0 NON 0 ABSTENTION
unanimité – proposition **acceptée**

Vote 27

Nous proposons comme thème du prochain chapitre général de parler de paternité et maternité, filiation et fraternité, en rapport avec la théologie trinitaire, la christologie et l’ecclésiologie.

9 OUI 0 NON 1 ABSTENTION
proposition **acceptée**

Évaluation

La réunion régionale est l'occasion pour plusieurs d'entre nous de nous retrouver alors que certaines communautés ne reçoivent pas beaucoup de visites durant l'année. Le climat est familial, l'ambiance très fraternelle, y compris à l'égard des nouveaux venus. On est de plus en plus attentif les uns aux les autres, avec beaucoup d'indulgence, ce qui permet de se parler avec une grande franchise.

La présence de Dom Bernardus a été spécialement appréciée, de même que l'évolution des relations avec la maison généralice. Dom Bernardus a constaté qu'il y a entre nous une simplicité qui permet une discussion à un bon niveau. La question des abus et les situations délicates évoquées au cours de la réunion ont été traitées dans cette atmosphère simple et fraternelle. Enfin, la réunion régionale a offert quelque chose aux frères de Nový Dvůr : une expérience de l'Ordre, bienfait pour lequel Dom Samuel remercie toute la région.

**Prochaine réunion REI : du lundi soir 5 au samedi matin 10 février 2024
à Steinfeld / Maria Frieden (Allemagne)
Commission centrale : 5-17 juin 2024 à Santiago (Chili)**

Annexes

- Annexe 1 : Texte des votes en français et en allemand.
- Annexe 2 (FR|DE|IT) – Introduction de Dom Samuel : « Noyau, transmission, culture ».
- Annexe 3 (FR|IT) – Travail de Mère Francesca : « L'Ordre face à la blessure de l'abus ».
- Annexe 4 (FR|DE|IT) – Intervention de Dom Samuel : « Critères de discernement pour le service de l'autorité en milieu monastique ».

Annexe 1 – Texte des votes en français et en allemand

Vote 1

Abstimmung 1

FR – Si l'abbesse et la communauté de Maria Frieden le souhaitent, nous acceptons que cette communauté appartienne désormais à la région NED.

DE – Wenn die Äbtissin und die Kommunität von Maria Frieden es wünschen, akzeptieren wir, dass diese Kommunität von nun an zur Region NED gehört.

Vote 2

Abstimmung 2

FR – L'abbesse de Maria Frieden restera invitée permanente de la REI.

DE – Die Äbtissin von Maria Frieden bleibt ständig eingeladen bei der REI.

Affiliation

Vote 3

Abstimmung 3

FR – Dans le document sur l'affiliation, les citations de *Cor orans* devraient être présentées par des guillemets ou en italique, de sorte qu'apparaissent plus clairement les modifications introduites dans le texte.

DE – Im Dokument über die Affiliation sollten Zitate aus *Cor orans* durch Anführungszeichen oder Kursivschrift dargestellt werden, damit die Änderungen im Text deutlicher hervortreten.

Vote 4

Abstimmung 4

FR – Nous souhaitons ajouter en préliminaire la présentation suivante :

« Contrairement à ce qui avait été dit dans le document de la Commission de droit, alors que le commissaire monastique a un mandat défini par le Père immédiat ou l'Abbé général, dans le cas de l'affiliation, ce mandat est global. L'affiliation doit être envisagée soit dans une perspective de revitalisation, soit dans une perspective de fermeture. »

DE – Wir möchten einleitend die folgende Darstellung hinzufügen:

„Im Gegensatz zu dem, was in dem Dokument der Rechtskommission gesagt wurde, dass der monastische Kommissar ein Mandat hat, das vom Pater Immediat oder dem Generalabt festgelegt wird, ist im Falle der Affiliation dieses Mandat umfassend. Die Affiliation muss entweder aus der Perspektive der Revitalisierung oder aus der Perspektive der Schließung betrachtet werden.“

Vote 5

Abstimmung 5

FR – Nous souhaitons compléter le numéro 1 ainsi :

« L'affiliation est une forme particulière d'aide que le Chapitre Général établit dans des situations particulières en faveur de la communauté d'un monastère *sui iuris* qui ne présente, **selon *Cor orans***, qu'une prétendue autonomie, en réalité très précaire ou en fait inexistante, **et qui ne parvient pas, par elle-même, à trouver les solutions qui lui permettront d'évoluer.** »

DE – Wir möchten Nummer 1 wie folgt ergänzen:

„Die Affiliation ist eine besondere Form der Hilfe, die das Generalkapitel in besonderen Situationen zugunsten der Gemeinschaft eines Klosters *sui iuris* einrichtet, die **nach *Cor orans*** nur eine angebliche Autonomie aufweist, die in Wirklichkeit sehr prekär oder tatsächlich nicht vorhanden ist, **und der es aus eigener Kraft nicht gelingt, Lösungen zu finden, die es ihr ermöglichen, sich weiterzuentwickeln.**“

Vote 6**Abstimmung 6**

FR – Nous souhaitons ajouter un paragraphe après le numéro 1 :

« 1 bis. Le Père immédiat de la maison qui affine doit être consulté avant l'affiliation. »

DE – Wir möchten nach Nummer 1 einen weiteren Absatz hinzufügen:

„1 bis. Der Pater Immediat des angliedernden Hauses muss vor der Angliederung konsultiert werden.“

Vote 7**Abstimmung 7**

FR – Nous souhaitons ajouter au numéro 4 :

« Si une commission existait déjà, la nouvelle commission la remplace. »

DE – Wir möchten zu Nummer 4 hinzufügen:

„Wenn bereits eine Kommission bestand, wird diese durch die neue Kommission ersetzt.“

Vote 8**Abstimmung 8**

FR – Pour nous conformer à la demande du dicastère, nous souhaitons ajouter au numéro 5 :

« Le Saint-Siège est informé lors de la suspension de l'autonomie d'un monastère. »

DE – Um der Bitte des Dikasteriums nachzukommen, möchten wir in Nummer 5 hinzufügen:

„Der Heilige Stuhl wird bei der Aufhebung der Autonomie eines Klosters informiert.“

Vote 9**Abstimmung 9**

FR – Nous posons les questions suivantes au sujet du numéro 5 :

– Si aucun monastère de notre Ordre n'est susceptible d'assurer le service d'affiliation à proximité, voulons-nous envisager que le monastère qui affine soit d'un autre Ordre, option difficile s'il y a des candidats en formation, plus facile s'il s'agit d'une fermeture ?

– Peut-on envisager aussi qu'un monastère de moniales soit affilié à un monastère de moines, et réciproquement ?

DE – Zu Nummer 5 stellen wir folgende Fragen:

– Wenn es in der Nähe kein Kloster unseres Ordens gibt, das den Dienst der Affiliation übernehmen könnte, wollen wir dann in Betracht ziehen, dass das Kloster, das die Affiliation übernimmt, einem anderen Orden angehört - eine schwierige Option, wenn es Kandidaten in der Ausbildung gibt, eine leichtere, wenn es sich um eine Schließung handelt?

– Können wir auch in Betracht ziehen, dass ein Nonnenkloster einem Mönchkloster angegliedert wird und umgekehrt?

Vote 10**Abstimmung 10**

FR – Nous souhaitons ajouter au numéro 6 :

« Le/la supérieur/e majeure du monastère autonome auquel il est affilié est constitué/e supérieur/e majeure du monastère affilié **et représentant légal, en tenant compte du droit civil local.** »

DE – Wir möchten zu Nummer 6 hinzufügen:

„Der/die Höhere Obere des autonomen Klosters, dem es angegliedert ist, wird **unter Berücksichtigung des örtlichen Zivilrechts** zum/zur Höheren Oberen des angegliederten Klosters und zum gesetzlicher Vertreter bestellt.“

Vote 11**Abstimmung 11**

FR – Nous souhaitons compléter la phrase du numéro 7 ainsi :

« Ce/cette supérieur/e locale est **normalement** institué représentant légal. »

DE – Wir möchten den Satz in Nummer 7 wie folgt ergänzen:

„Dieser/diese Lokalobere/in wird **normalerweise** als gesetzlicher Vertreter eingesetzt.“

Vote 12**Abstimmung 12**

FR – Nous souhaitons compléter le numéro 7, car il serait opportun de préciser clairement les limites entre « la vie quotidienne ordinaire » et les décisions de la gestion extraordinaire en particulier en matière économique. Si le droit local le permet, ces limites seront définies légalement.

DE – Wir möchten Nummer 7 ergänzen, da es angebracht wäre, die Grenzen zwischen „dem gewöhnlichen Alltagsleben“ und den Entscheidungen der außerordentlichen Verwaltung, insbesondere in wirtschaftlichen Angelegenheiten, deutlich zu machen. Wenn es das örtliche Recht zulässt, werden diese Grenzen gesetzlich festgelegt.

Vote 13**Abstimmung 13**

FR – Nous souhaitons ajouter au numéro 9 :

« Les changements de stabilité sont décidés avec le consentement du chapitre conventuel de la communauté qui affine et après consultation des membres de la communauté affiliée. »

DE – Wir möchten in Nummer 9 hinzufügen:

„Änderungen der Stabilität werden mit Zustimmung des Konventkapitels der angliedernden Gemeinschaft und nach Konsultation der Mitglieder der angegliederten Gemeinschaft beschlossen.“

Vote 14**Abstimmung 14**

FR – Nous souhaitons ajouter au numéro 11 :

« Le supérieur majeur précise les responsabilités de l'administration ordinaire qui dépendent de lui et celles confiées au supérieur local. »

DE – Wir möchten der Nummer 11 hinzufügen:

„Der Höhere Obere bestimmt, welche Bereiche der ordentlichen Verwaltung in seiner Verantwortung sind und welche dem Ortsoberen anvertraut sind.“

Vote 15**Abstimmung 15**

FR – Nous posons la question au sujet du numéro 11 complété précédemment :

« À qui le supérieur majeur rend-il compte de ses décisions ? »

DE – Wir stellen die Frage zu der zuvor ergänzten Nummer 11:

„Wem gegenüber ist der Höhere Obere für seine Entscheidungen rechenschaftspflichtig?“

Vote 16**Abstimmung 16**

FR – Nous souhaitons que soit clarifié le terme « chapitres locaux » au numéro 12, en modifiant la phrase ainsi :

« La célébration du chapitre conventuel est suspendue dans le monastère affilié, restant sauve la possibilité de **le consulter**. »

DE – Wir wünschen eine Klarstellung des Begriffs "örtliche Kapitel" in Nummer 12, indem der Satz wie folgt geändert wird:

„Die Abhaltung des Konventkapitels wird im angegliederten Kloster ausgesetzt, wobei die Möglichkeit, **es zu konsultieren**, ausgenommen bleibt.“

Vote 17**Abstimmung 17**

FR – Nous souhaitons remplacer, au numéro 14, le terme « communauté fragile » par « communauté affiliée ».

DE – Wir möchten in Nummer 14 den Begriff „fragile Gemeinschaft“ durch „angegliederte Gemeinschaft“ ersetzen.

Régions | Regionen**Vote 18****Abstimmung 18**

FR – Nous sommes d'accord pour la nomination d'un(e) visiteur(e) régional(e).

DE – Wir sind mit der Ernennung eines(r) Regionalvisitors(in) einverstanden.

FR – La question du rôle pastoral des régions nous semble très importante mais elle doit encore mûrir dans une réflexion commune. Nous formulons donc quelques questions :

DE – Die Frage der pastoralen Rolle der Regionen erscheint uns sehr wichtig, muss aber noch in einer gemeinsamen Reflexion reifen. Wir formulieren daher einige Fragen:

Vote 19**Abstimmung 19**

FR – « Le chapitre général devrait-il envisager de confier aux régions plus explicitement un nouveau devoir, celui d'attirer l'attention du chapitre général, de l'abbé général ou du Père immédiat sur les communautés qui méritent un soin pastoral particulier ? »

Nous trouvons cette question importante :

DE – „Sollte das Generalkapitel erwägen, den Regionen expliziter eine neue Aufgabe zu übertragen, nämlich das Generalkapitel, den Generalabt oder den Pater Immediat auf Gemeinschaften aufmerksam zu machen, die besondere pastorale Fürsorge verdienen?“

Wir halten diese Frage für wichtig:

Vote 20**Abstimmung 20**

FR – « Faut-il privilégier des régions plus petites pour qu'elles puissent se réunir plus facilement ? »

Nous trouvons cette question importante :

DE – „Sollen kleinere Regionen bevorzugt werden, damit sie sich leichter versammeln können?“

Wir halten diese Frage für wichtig:

Vote 21**Abstimmung 21**

FR – « La diminution probable du nombre des communautés dans un futur proche exige-t-il de repenser la répartition des régions en tenant compte des contraintes liées aux distances géographiques ? »

Nous trouvons cette question importante :

DE – „Erfordert der wahrscheinliche Rückgang der Zahl der Gemeinschaften in naher Zukunft, dass die Aufteilung der Regionen unter Berücksichtigung der Einschränkungen durch geografische Entfernungen überdacht wird?“

Wir halten diese Frage für wichtig:

Vote 22**Abstimmung 22**

FR – « Les régions pourraient-elles constituer une liste de personnes compétentes susceptibles de faire des visites régulières ou économiques (anciens supérieurs ou cellériers...) ? »

Nous trouvons cette question importante :

DE – „Könnten die Regionen eine Liste mit kompetenten Personen zusammenstellen, die für Regulare oder ökonomische Visitation in Frage kommen (ehemalige Superioren oder Zellerare..)?“

Wir halten diese Frage für wichtig:

Vote 23**Abstimmung 23**

FR – « La région peut-elle voir quelque chose que le Père immédiat ne voit pas et le lui signaler ? »

Nous trouvons cette question importante :

DE – „Kann die Region etwas sehen, was der Pater Immediat nicht sieht, und ihn darauf aufmerksam machen?“

Wir halten diese Frage für wichtig:

Vote 24**Abstimmung 24**

FR – « L'abbé général pourrait-il signaler aux présidents et vice-présidents de région les communautés nécessitant un soin pastoral particulier ? »

Nous trouvons cette question importante :

DE – „Könnte der Generalabt die Präsidenten und Vizepräsidenten der Regionen auf Gemeinschaften hinweisen, die einer besonderen pastoralen Fürsorge bedürfen?“

Wir halten diese Frage für wichtig:

Service de l'autorité | Der Dienst von Autorität

Vote 25**Abstimmung 25**

FR – « Nous devons donner des critères aujourd'hui pour traiter les abus passés, de manière ouverte et délicate, dans un souci de vérité en vue de la paix intérieure des victimes. »

Ces thèmes nous semblent importants :

DE – „Wir müssen heute Kriterien vorgeben, um mit vergangenem Missbrauch offen und sensibel umzugehen, im Interesse der Wahrheit und des inneren Friedens der Opfer.“

Diese Themen erscheinen uns wichtig:

Vote 26**Abstimmung 26**

FR – « Sur la question du service de l'autorité, nous devons trouver un point de départ positif dans les sources de notre foi, la théologie et la vie spirituelle de l'Église, pour aider nos jeunes frères et sœurs et nous-mêmes à mener une vie monastique où l'abus sera toujours un danger, mais pas une dominante. L'abus (qu'il soit sexuel ou d'autorité) est toujours un mauvais usage d'une réalité bienfaisante et souvent essentielle (sexualité pour aimer, autorité pour croître). Nous pourrions établir des critères pour gérer l'influence bienfaisante des personnes charismatiques en évitant les déformations nuisibles. »

Ces thèmes nous semblent importants :

DE – „In der Frage der Ausübung von Autorität müssen wir einen positiven Ausgangspunkt in den Quellen unseres Glaubens, der Theologie und dem geistlichen Leben der Kirche finden, um unseren jungen Brüdern und Schwestern und uns selbst zu helfen, ein monastisches Leben zu führen,

in dem Missbrauch immer eine Gefahr, aber nicht dominant sein wird. Missbrauch (sei es sexueller Missbrauch oder Missbrauch von Autorität) ist immer ein Missbrauch einer positiven und oft wesentlichen Realität (Sexualität, um zu lieben, Autorität, um zu wachsen). Wir könnten Kriterien aufstellen, um mit dem positiven Einfluss charismatischer Personen umzugehen und schädliche Verzerrungen zu vermeiden.“

Diese Themen erscheinen uns wichtig:

Vote 27

Abstimmung 27

FR – Nous proposons comme thème du prochain chapitre général de parler de paternité et maternité, filiation et fraternité, en rapport avec la théologie trinitaire, la christologie et l’ecclésiologie.

DE – „Wir schlagen als Thema für das nächste Generalkapitel vor, über Vaterschaft und Mutterschaft, „Filiation“ und Brüderlichkeit in Verbindung mit der Trinitätstheologie, Christologie und Ekklesiologie zu sprechen.“